



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 06-2 - PARCS DE STATIONNEMENT - CONCESSION/ CONSTRUCTION 'PRE AUX PECHEURS', AFFERMAGE 'LA POSTE' ET 'FRERES OLIVIER' - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

45112

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 FEV. 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 FEV. 2012

Pour le Maire,

Délégué du Maire,

des Affaires européennes,

L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 3 février 2012

Le vendredi 3 février 2012 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/01/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ

M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO

M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI

Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN

M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Edith LHEUREUX, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commune a signé le 25 mai 2009 avec la Société QPARK France une convention de délégation de service public ayant pour objet :

- la construction et l'exploitation en concession du futur parc « Pré aux Pêcheurs » ;
- la rénovation et l'exploitation en affermage des parcs « La Poste » et « Frères Olivier ».

La durée de ce contrat est de 30 ans à compter de la mise en service du parc « Pré aux Pêcheurs ».

Conformément aux articles L.1411-3 et R. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société SERIMO, qui s'est substituée à QPARK France le 1<sup>er</sup> juillet 2009, conformément à l'article 6 de la concession, a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport concerne les deux parcs affermés pour une année complète d'exploitation (2010), à comparer avec une première période d'exploitation de 6 mois en 2009. Le résultat d'exploitation 2010, d'un montant de 512,8 K€ est en cohérence avec les 246 K€ relatifs aux 6 mois de gestion de 2009. Bien que légèrement inférieure aux prévisions, la situation financière du délégataire est satisfaisante au regard de son activité.

Enfin, le délégataire aura, sur cette même période, réalisé 411 667 € d'investissement préparatoires aux travaux de gros œuvre pour le parc « Pré aux Pêcheurs ».

Ce rapport a été examiné par La Commission Consultative des Services Publics dans sa séance du 16 janvier 2012 et ce, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales

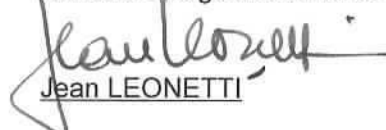
OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 du délégataire S.A. SERIMO pour la concession/construction du parc Pré aux Pêcheurs, affermage des parcs « Frères Olivier » et « La Poste », conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.06-2 - PARCS DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION 'PRE AUX PECHEURS', AFFERMAGE 'LA POSTE' ET 'FRERES OLIVIER' - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 14/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2012

Numéro de l'acte : DCM451-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120203-DCM451-12-DE

Date de décision : 03/02/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public